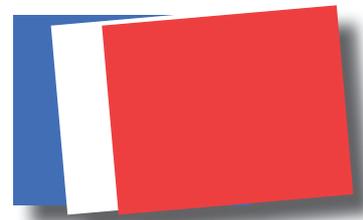


INFORMATIONS POLICE



ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE TOUS UNIS

Revue "Informations Police"

- Directeur de la publication : Camille MARILLER
 - Pour la Communication :
Jean-Luc BAZART - Alexandre HURTEAUX
 - Conception-Impression :
GECOP - 21, Bd Winston Churchill
Résidence Le Bretagne - BP 50319
44803 SAINT-HERBLAIN Cedex - 02 40 71 06 06
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2018
N° ISSN : 1776-0690
52° Année - Trimestriel
- Le tirage de notre revue "Informations Police" a été de : 4300 exemplaires



SOMMAIRE

Editorial	3
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire	4
Les taux de CSG des retraités	5
Pension de réversion	5
Organigramme de l'A.N.R.P. (15 mars 2019)	6-9
Ikebana	9
La mémoire, ça s'entretient	10
Intelligence artificielle	11
Allergènes alimentaires	11
Piratage : Incroyable attaque informatique mondiale	12
Comité Consultatif National d'Ethique	13
Les risques de la trottinette électrique	14
Ma France de Jean Ferrat	15
Ces camarades nous ont quittés	15
Bulletin d'adhésion	16



CITATION A NE SURTOUT PAS OUBLIER



N'oubliez pas que chacun de nous trébuche. Voilà pourquoi il est si réconfortant de marcher main dans la main.
Antoine de Saint-Exupéry

BUREAU NATIONAL

MARILLER Camille
Président National

DAHLEM Roland
Trésorier National

DESSACHAT Daniel
Chargé du Recrutement

MONTOYA Francis
Chargé du Recrutement

HURTEAUX Alexandre
Chargé de la Communication

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- BARDIN Serge (67)
- BAZART Jean-Luc (34)
- FIGUEREDO Jean (83)
- FREMINET Gérard (67)
- HALLARD Michel (75)
- LUTZ Albert (67)
- MANTE Jean-Claude (88)
- NAHON Roger (06)
- PEDROTTI Maurice (75)
- TIPHAIGNE Marie Louise (21)

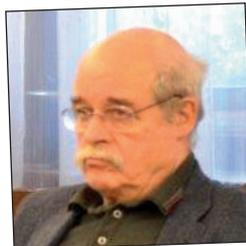
COMMISSION CONTROLE FINANCIER

- BACHER Etienne (67)
- BALAUD Joël (67)

COMITE D'HONNEUR-HONORAIRES

- BAZART Jean-Luc - **Commandant**
- HALLARD Michel - **Commissaire Divisionnaire**

Les membres du Comité d'Honneur sont adhérents et membres du Conseil d'Administration



FREMINET Gérard ADMINISTRATEUR

Le 15 janvier 2019 lors de l'AGE lors de la présentation du point 3 de l'ordre du jour les participants ont été invités à déposer leur candidature comme

ADMINISTRATEUR.

Gérard FREMINET a demandé un délai de réflexion. Début février 2019 il a fait acte de candidature. Les Administrateurs et les Délégués de Sections ont été appelés par vote électronique, à se prononcer sur la décision d'approuver ou de refuser cette candidature.

Les membres de la Commission de Contrôle Financier ont été appelés à donner leur avis sans droit de vote à cette décision.

Cette candidature a été acceptée. Gérard FREMINET fait donc partie intégrante du Conseil d'Administration de l'A.N.R.P. et cette décision avec les félicitations et remerciements lui ont été notifiés

Le Président National Camille MARILLER



Le Printemps 2019 est arrivé avec les beaux jours. Naturellement tous les espoirs de bonheur de paix de sérénité sont là prêts à éclore en même temps que les fleurs et toute la nature.



C'est ce que tout un chacun souhaite mais hélas ce bonheur n'est pas toujours au rendez-vous.

Il suffit de jeter un bref regard sur le passé et on peut constater que souvent le mot « Printemps » est associé à une date, à un évènement grave, souvent plein de tristesse et de sang : Printemps de 1934 - Printemps français 2013 - Printemps des Poètes - Printemps de Caudéran - Printemps tchécoslovaque : 1968 - Printemps arabe - Les Sentiers du printemps (guerre de Trente Ans).

Actuellement notre vœu le plus profond est que ce printemps 2019 soit une période de bonheur dans la fraternité et la solidarité dans le sens le plus grand le plus humain et le plus sincère. C'est la règle qui est pratiquée naturellement et non imposée au sein de notre Association par la nouvelle équipe de policiers en retraite ayant exercé leurs fonctions à tous les niveaux de la Police Nationale.

Cette équipe s'est mise au travail, dès la renaissance de l'A.N.R.P. fin juin 2018 et malgré les nombreuses difficultés rencontrées pour effacer les «dommages» résultants de cette « période noire » et a réussi à remettre en fonction notre Association, avec l'aide de nos adhérents retraités ou bienfaiteurs.

Les mesures d'urgence ont été prises notamment avec la revalorisation des secours prévus sans augmentation de la cotisation. D'autres mesures concernant la vie associative ainsi les contacts humains dans le cadre de l'amitié et de bien d'autres décisions, doivent être décidées très prochainement.

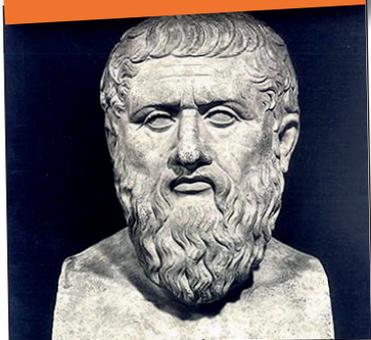
Avant de conclure je voudrais dire aux policiers de tous grades actuellement harcelés de toutes parts, que ce soit lors de manifestations ou lors d'interventions dans les quartiers difficiles, tous les anciens vous soutiennent et sont de tout cœur à vos côtés. Assumez votre métier avec honneur et dignité.

L'A.N.R.P. reste à la disposition de tous ses adhérents avec un service administratif remanié avec du personnel compétent

Que le printemps 2019 puisse rester dans les annales comme un Printemps de joie et de bonheur.

Le Président National
Camille MARILLER

CITATION
A NE SURTOUT
PAS OUBLIER



«Celui dont l'âme est heureuse ne ressent pas le poids des ans.»

Platon

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 15 janvier 2019

La séance est ouverte à 10 heures

Démisionnaire : GAUCKLER Lucie de la CCF

Nombre de délégués votants/présents + pouvoirs : 5 + 7 = 12

Lecture des propos d'ouverture du Président National par DAHLEM.

Le Président dresse un bref rappel de la situation et fait le point sur la situation de l'A.N.R.P. 6 mois après :

LA PREMIERE PHASE :

Grâce au travail efficace de tous les membres de la nouvelle équipe nous avons pu réaliser le programme fixé dans notre engagement intitulé LA PREMIÈRE PHASE.

L'analyse du travail effectué permet de constater des résultats favorables a notre engagement prévisionnel :

Concernant nos adhérents ;

Concernant la Trésorerie et la Comptabilité ;

Concernant la cure de revitalisation du siège.

LES PRÉVISIONS / LA DEUXIEME PHASE

POINT 2 : Modification des statuts : article 9, et 13

Roland DAHLEM présente le projet de modifications des statuts (article 9, article 12 et 13) envoyés aux participants avant l'A.G.E.

Article 9 : les modifications apportées sont acceptées à l'unanimité

Article 12 : les modifications apportées sont acceptées à l'unanimité

Article 13 : les modifications apportées sont acceptées à l'unanimité



L'INTEGRALITE DES MODIFICATIONS EST CLASSEE AU DOSSIER

POINT 3 : Nomination des Administrateurs

Roland DAHLEM présente les candidats au poste d'administrateurs et détaille le parcours de Jean-Claude MANTE qui n'a pas pu être présent aujourd'hui et donne quelques minutes aux autres candidats pour se présenter oralement.

Au vu des candidatures déposées, aucune autre candidature ayant été présentée lors de la réunion : sont élus à l'unanimité les 4 membres ayant posé leur candidature : Serge BARDIN, Jean-Luc BAZART, Albert LUTZ et Jean-Claude MANTE.

POINT 4 : Nomination des membres de la Commission de Contrôle Financier

Roland DAHLEM indique que Monsieur Etienne BACHER est membre de la Commission de Contrôle Financier, MR GAUCKLER a démissionné.

Monsieur Joël BALAUD se porte candidat au poste.

Joël BALAUD est élu a l'unanimité.

POINT 5 : Désignation des Responsables de Section Régionales

Roland DAHLEM désigne la liste des responsables de Section Régionales :

Michel HALLARD, Francis MONTOYA, Maurice PEDROTTI et Eliane TOUGERON.

Marc STRAVOPODIS pose sa candidature comme Membre du Bureau de la Section Paris Ile-de-France.

Les 5 délégués sont élus à l'unanimité et leur mandat est prorogé jusqu'à la prochaine AGO

POINT 6 : Approbation des augmentations des prestations

Roland DAHLEM présente les augmentations des prestations qui seront applicables au 1^{er} janvier 2019 : Secours décès 500 EUR (cinq cent euros) et Secours exceptionnel 750 EUR (sept cent cinquante euros).

Le barème proposé est accepté à l'unanimité.

Les taux de CSG des retraités

Etaient calculés sur la base du RFR 2016, source : code de la Sécurité sociale

Qu'est-ce que le Revenu fiscal de référence (RFR) :

Définition : Le revenu fiscal de référence (RFR) est le montant net de vos revenus et plus-values imposables, auquel s'ajoutent certains revenus exonérés et abattements. Il est calculé par l'administration fiscale et figure sur votre avis d'imposition.

Que va-t-il se passer en 2019 ?

Changement d'année oblige, c'est le RFR de 2017 qui deviendra en 2019 la référence pour le calcul de la CSG.

L'article L136-8 du code de la Sécurité sociale prévoit par ailleurs une revalorisation des seuils au niveau de l'inflation moyenne hors tabac. Cette dernière ayant été de 1% en 2017, les seuils du barème de CSG seront relevés de 1%.

Ainsi, un retraité célibataire sera exonéré de CSG si son revenu de 2017 n'a pas dépassé 11.128 euros.

Qui reviendra à l'ancien taux ?

Pour ceux qui ont moins de 2.000 euros de pension (et qui ne bénéficient pas du taux réduit), 2019 sera aussi synonyme de retour à l'ancien taux plein de CSG, soit 6,6% (au lieu de 8,3%).

Là encore, ce ne sera pas la pension actuelle mais bien le RFR de 2017 qu'il conviendra de regarder. Le secrétaire d'Etat a également indiqué que c'est la règle de calcul par foyer qui s'appliquera pour un couple. Compte tenu du barème existant, on peut donc estimer qu'un retraité en couple reviendra au taux de 6,6% si le RFR de son foyer n'a pas excédé 34.568 euros.

Le barème de CSG des retraités comportera donc quatre taux à compter de janvier prochain : 0%, 3,8%, 6,6% et 8,3%.

Pension de réversion

à quels changements s'attendre ?

Article de Anne-Marie Le Gall le 05 décembre 2018 modifié le 22 janvier 2019

Le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye vient d'évoquer **trois pistes à l'étude**, dans le projet de loi qui devrait être présenté d'ici l'été 2019.

Selon l'engagement du Président de la République, «aucun bénéficiaire actuel ne verra sa pension de réversion diminuer ne serait-ce que d'un centime.»

Les personnes qui sont aujourd'hui à la retraite ne seront pas concernées par la réforme. Pour eux, les montants des retraites, des pensions de réversion et les droits à la réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés. Les projets de changement des règles de la réversion concernent les nouvelles pensions, celles qui seront attribuées aux futurs retraités du nouveau système en cas de décès de leur conjoint.

1) Un calcul revu de fond en comble ?

Aujourd'hui, les conditions d'attribution de la pension de réversion varient d'un régime à l'autre, ainsi que son montant et, certains se voient appliquer une condition de ressources, d'autres non. À l'avenir l'une des pistes étudiées serait de créer un système de partage de revenus entre conjoints (appelé «splitting») déjà applicable dans certains pays. L'idée est : au décès de l'un des conjoints, l'autre percevrait une pension de réversion qui lui permettrait d'atteindre 50% du revenu global dont disposait le couple. Le Conseil d'orientation des retraites traite ce sujet.

2) La pension de réversion étendue aux couples pacés.

Aujourd'hui, quel que soit le régime de retraite concerné, le droit à pension de réversion n'est ouvert qu'aux couples mariés.

À l'avenir, la réversion pourrait également bénéficier aux couples Pacés, sous certaines conditions.

3) Le contrat conjugal : don de points à un conjoint

Aujourd'hui, il n'est pas possible de faire don à son conjoint d'une partie de ses droits à retraite. À l'avenir, l'instauration d'un contrat conjugal permettrait de concéder un certain nombre de points à son conjoint. Le tout serait fixé par contrat.

Organigramme de l'A.N.R.P.

15 mars 2019

Maintenant vous savez pourquoi notre Association a traversé une période difficile, qui n'avait aucune cause financière ni de gestion. Nous avons réussi à la redynamiser grâce à l'engagement fraternel plein de désir de solidarité d'une équipe dynamique dont les compétences sont manifestes au vu du bref résumé de leurs activités antérieures.

1) - LES ADMINISTRATEURS : MEMBRES DU BUREAU NATIONAL



MARILLER Camille
Président National

Carrière (comptabilité) à Casablanca et à Oran jusqu'en 1953 puis la fonction publique (Commissariat d'ORAN/Police Judiciaire de MASCARA et ORAN jusqu'en 1962 (Centre de Renseignements et d'Action d'ORANIE). Affecté au SRPJ de Strasbourg (GRB - Affaires Réservées - Stupéfiants), retraité en 1981. Commandant fonctionnel honoraire.



DAHLEM Roland
Trésorier National

Après ma formation en 1964 à l'École de Police de Sens, j'ai été affecté successivement à la CRS 8 à Massy Verrières, à la CRS 38 à Mulhouse et à la CRS 37 de Strasbourg. En 1970, j'ai été affecté au commissariat de Strasbourg, jusqu'en 1975 où j'ai été muté à la PAF de Beinheim, puis à la BFM (Brigade Frontalière Mobile), au poste de Gamsheim, ensuite à l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim où j'ai assuré la fonction de chef de la salle de commandement. Brigadier-chef, j'ai assumé simultanément mes fonctions de responsable des fonctionnaires en tenue, aux postes de Lauterbourg, Wissembourg, Beinheim, ainsi que de la coordination des transports de Strasbourg jusqu'à ma retraite en 1995.



DECHASSAT Daniel
Chargé du Recrutement

Entré dans la police le 1^{er} Octobre 1972, affecté au commissariat du 17^{ème} arrondissement de PARIS. En 1982 affecté au Corps Urbain de Strasbourg puis à Montpellier - Garde rapprochée du Prefet. Retraité en 2005.



MONTOYA Francis
Chargé du Recrutement

Carrière entièrement effectuée au Corps Urbain de Strasbourg, de Juin 1972 à Mars 2002. Sections d'intervention, Compagnies de Roulement et Bureaux de police de Quartier.

Dernière affectation au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg : Brigade des Transferts, Cour d'Assise, Tribunal Correctionnel et Protection rapprochée des Magistrats et Procureur. Départ à la retraite le 2 Mars 2002.



HURTEAUX Alexandre
Chargé de Communication

Capitaine de Police Honoraire. Interprète de langue Russe (P.N.) Brevet du 1^{er} degré de langue Russe, Ecole Militaire.

- Direction des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police (75)
- Renseignements Généraux de l'Oise (60)
- Sécurité des Hautes Personnalités (75)
- Chef du Port de Bordeaux - Police de l'Air et des Frontières (33)
- Direction Régionale (Nouvelle Aquitaine) de la Police de l'Air et des Frontières.

2) - LES ADMINISTRATEURS



BARDIN Serge

Le 1^{er} mai 1957 entré à l'école de police de Sens après mon engagement militaire de 4 ans à Madagascar.
Ma 1^{ère} affectation CRS 103 à Mulhouse.
Algérie deux séjours 1958 Alger et 1961 Alger et Oran.

En 1959, stage de 3 mois de Maître-Nageur Sauveteur, j'ai exercé de 1960 à 1968 durant la période estivale.

En 1963 et 1964 deux stages de plongée sous-marine.

1968 Commissariat Central de Strasbourg : Service du roulement, nomination Sous-Brigadier.
Départ à la retraite en 1987.



BAZART Jean-Luc

Du 1^{er} mars au 2 janvier 1974 : CIAPN de SENS / CRS 40 Plombières les Dijon. CRS 46 de Ste Foy les Lyon. Motocycliste au CIAPN de Sens. Motocycliste à la CRS 39 de Jarville, puis à la CRS 56 de Montpellier.

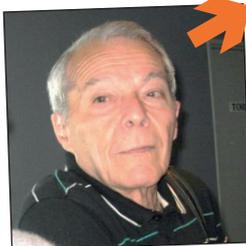
Du 3 janvier 1974 au 12 avril 1974 : Inspecteur Sécurité Publique de Montpellier.

Du 13 avril 1974 au 14 juillet 1974 : Inspecteur de Police au CRIPN de Toulouse.

Du 15 juillet 1974 au 1^{er} septembre 1996 : au GRB du SRPJ de Montpellier.

Responsable des moyens radios du Service, puis au GRI, adjoint au chef de groupe et en financière au Groupe de Répression du Faux monnayage, et GRB.

1^{er} septembre 1996 : Admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme Inspecteur Principal (Capitaine).



FIGUEREDO Jean

En 1966, j'ai été détaché de la CRS 23 au S.R.P.J. de Strasbourg (Brigade Criminelle). Après avoir acquis le grade d'Inspecteur de Police, j'ai été muté au Commissariat de Sarcelles (95) en 1974. En 1977, j'ai obtenu ma mutation au Commissariat Central de Toulon (83) où j'ai dirigé la Brigade des Mœurs en tant que Chef Inspecteur Divisionnaire jusqu'au départ à la retraite en 1993. Ce parcours m'a permis d'appréhender plusieurs services de Police.

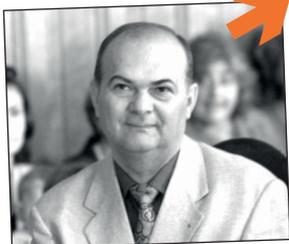


FREMINET Gérard

Concernant ma carrière, j'ai été successivement en poste :

- à la Brigade de Surveillance du Territoire de Bordeaux,
- au Service Régional de Police Judiciaire de Strasbourg,
- à la Direction Générale de la Police Nationale/Unité de Coordination de la Lutte Anti-terroriste et Unité de Coordination et des Recherches Anti-mafia, en tant qu'officier de liaison en Allemagne auprès de

l'Office Fédéral de la Police Criminelle à Wiesbaden.

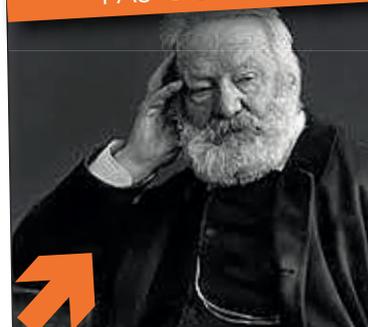


HALLARD Michel

Commissaire Divisionnaire Honoraire :

- St Cyr au Mont d'or : ENSP
 - Nice : stage de formation pratique
 - Montpellier : SRPJ
 - Paris : DCPJ, APSAIRD, ALFA, IGPN.
- Dernier poste occupé : Mission Sécurité Euro.

CITATION
A NE SURTOUT
PAS OUBLIER



La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle.

Victor Hugo



LUTZ Albert

Entré dans la police le 23 octobre 1961. Affecté à la CRS 134 de Roanne le 1^{er} février 1962, puis muté de la CRS 37 Strasbourg, et le 12 juillet 1969 à la CRS de la Guadeloupe. Retour en métropole le 18 avril 1974.

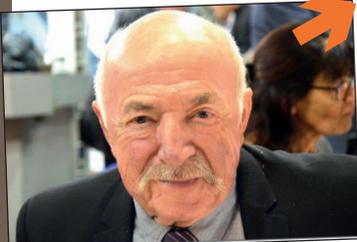
Affecté à la PAF de Strasbourg le 16 février 1976.

Affecté le 1^{er} septembre 1978 au CC de Colmar comme brigadier.

Affecté le 1^{er} octobre 1979 à la PAF de Strasbourg, aéroport en adjoint au chef de poste.

Brigadier-Chef le 1^{er} juin 1990, et muté à Mulhouse, responsable des transferts.

Retraite par demande anticipée en date du 13 Février 1991.



MANTE Jean Claude

Après ma formation à l'école de Police de la CRS 40 à Plombières les Dijon en 1967, j'ai reçu mon affectation à la CRS 37 de Strasbourg (où j'ai fait toute ma carrière).

En 1969, je suis muté au garage et en 1975 : moto technicien, responsable du parc moto, poste que j'occuperai jusqu'à mon départ en retraite en 1998 (durant ces années participant, avec le CMPN, à de nombreuses

compétitions sportives toujours en tant que mécanicien).



NAHON Roger

Entré au SRPJ Strasbourg comme Officier de police adjoint en novembre 1965, promu Inspecteur Principal en 1970, muté à l'Antenne de Police Judiciaire de Nice en mars 1973, promu Inspecteur Divisionnaire en 1976...

- Section financière de 1965 à 1967

- Section criminelle de 1967 à 1986

- Trafic international de stupéfiants de 1986 à la retraite le 2 janvier 1996



PEDROTTI Maurice

1962 : Elève Commissaire à l'Ecole Nationale Supérieure de la Police à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69).

1963 : Commissaire de Police - Sécurité Publique - Circonscription de Gagny Montfermeil (93).

1964 : Direction Centrale de la Police Judiciaire - Sous-direction des Affaires Economiques et Financières - 9^{ème} Division (escroquerie, abus de confiance, infractions aux lois sur les sécurités).

1972 : nomination au grade de Commissaire Principal - DCPS Adjoint au Chef de la 9^{ème} Division.

1980 : nomination au grade de Commissaire Divisionnaire - DCPS Adjoint au Chef de la 8^{ème} Division Droit des Affaires.

1984 : nomination au grade de Commissaire Divisionnaire échelon fonctionnel DCPS Chef de la 9^{ème} Division.

1988 : DCPS Chef de la 9^{ème} Division et Adjoint au Sous-Directeur des Affaires Economiques et Financières.

1993 : Retraite.



TIPHAIGNE Marie-Louise

Veuve d'un retraité de la police participe à de nombreuses associations de solidarité



3) - MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER



BACHER Etienne

Octobre 1997 : affecté au corps urbain de la PP à Paris.
Mars 83 : Police Urbaine (circulation) de Strasbourg.
1986 : Direction Départementale PAF Bas-Rhin (pont Europe-Marckosheim)
2007 : Retraite



BALAUD Joël

1973 / 1982 - Service Régional de Police Judiciaire de Strasbourg (FRANCE). Chef du Groupe de Répression du Banditisme-Adjoint au Chef de la Section Criminelle-Chef de la Section Economique et Financière.

1983 : SCTIP Paris - Adjoint au Chef de la Division Formation.
1983/1987 : Gabon - Conseiller du Directeur de la Police judiciaire du Gabon.
1987/1991 : Attaché de Police au Maroc. Conseiller de l'Ambassadeur de France.
1993/1992 : Chef de la Division de l'Administration Générale Yemen-Liban.
1993 /1995 : Ambassade de France au Cameroun - Attaché de Police.
1995 /1999 : Ambassade de France à Abidjan - Côte d'Ivoire.
1999/2001 : Chargé de mission pour la sécurité et la défense - Région Nord.
2001/2005 : Ambassade de France à Abuja - Nigéria - Sécurité Intérieure.
2005/2006 : Yémen et Nigéria - Consultant en Sécurité et Sureté.
2006/2017 : B.E.A.C. (Banque des Etats d'Afrique Centrale).



Ikebana :

l'art floral japonais ancestral pratiqué dans le monde entier

L'ikebana, sa traduction littérale est « fleur vivante » ou « faire vivre les fleurs ». Depuis toujours, il désigne une composition florale réalisée à base de fleurs, feuillages, branchages... Cet art de la composition florale japonais, est pratiqué par quelques 15 millions de personnes au pays du soleil levant. On retrouve des traces de ses origines au 15^e siècle de notre ère. Depuis 600 ans qu'il se développe, l'ikebana a franchi bien des frontières, séduisant de nouveaux adeptes partout à travers le monde.



La mémoire, ça s'entretient



Le cerveau n'est pas un muscle, mais il est possible de le stimuler ! Et donc de renforcer sa mémoire et de la préserver plus longtemps.



Une gymnastique de l'esprit

Comment conserver, au fil de l'âge, un esprit vif et alerte ? La clé, c'est d'entretenir ce qu'on appelle nos fonctions cognitives, c'est-à-dire notre capacité à communiquer avec les autres, à acquérir et mémoriser des connaissances, à raisonner... Pour y parvenir, rien de tel que de multiplier chaque jour les occasions de solliciter notre cerveau. Oui, mais comment ? En s'adonnant à des activités physiques et intellectuelles bien sûr, mais aussi en restant ouvert aux autres, en nouant de nouvelles relations et, surtout, en s'amusant et en se distrayant.

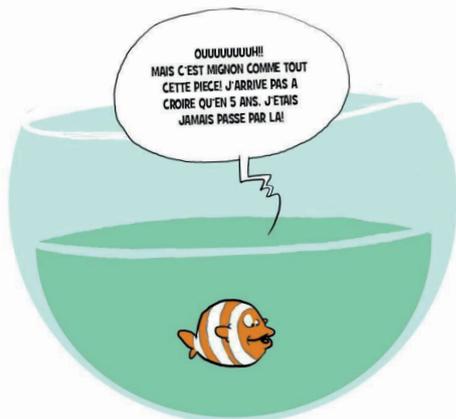
Ces exercices de mémoire qui font travailler nos neurones !

La bonne nouvelle, c'est que la plupart de ces activités sont très agréables : **les jeux**, en solo, de société ou en association (club de belote par exemple), nous amènent à réfléchir à la bonne stratégie, à trouver le bon mot, à solliciter notre mémoire, à recourir au dictionnaire ; **la lecture** nous permet de développer nos facultés de concentration, nos capacités de raisonnement et d'association d'idées ; **les sorties** (spectacle, concert, visite d'un musée ou d'un monument historique) sont des moments privilégiés, surtout quand on les partage avec des amis ; **les voyages**, même les très courts séjours, suscitent notre curiosité, nous font découvrir (et mémoriser !) des lieux et rencontrer des gens. Il y a également des moyens tout aussi ludiques de solliciter sa mémoire en s'amusant par exemple à faire des **jeux de calcul mental** et de **concentration** comme les mots croisés ou les sudokus...



Stimuler son cerveau et mobiliser sa mémoire : un cercle vertueux !

Saviez-vous que la marche - et plus largement l'exercice physique - permet une bonne oxygénation du cerveau et renforce la mémoire ? Que les activités qui stimulent nos fonctions cognitives peuvent réduire certains risques comme celui de développer des troubles de la mémoire ou bien la maladie d'Alzheimer (une perte de mémoire avérée) ? Que ces activités augmentent aussi notre capacité à résister au stress ? A contrario, pour mener à bien ces activités (physiques ou intellectuelles), nous sommes amenés à mobiliser toutes les ressources de notre mémoire.

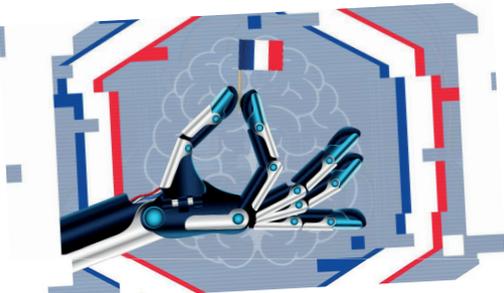


C'est donc un cercle vertueux plus le cerveau conserve ses capacités, plus il s'adapte en souplesse aux événements, plus nos facultés cognitives sont efficaces. D'autant plus que notre cerveau peut produire de nouveaux neurones à tout âge, comme l'ont montré des études récentes !

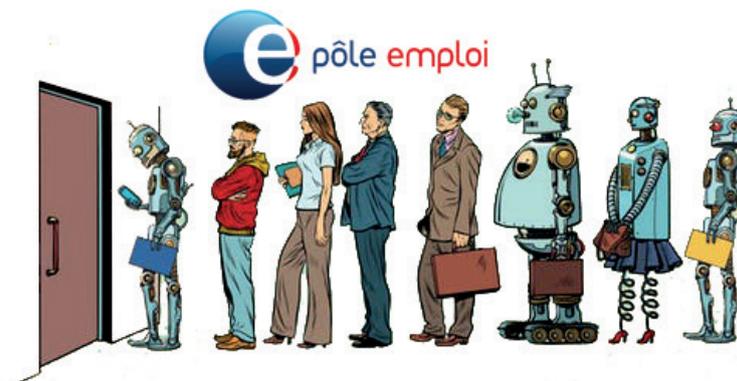
Source : <http://www.pourbienvieillir.fr/>

Intelligence artificielle : la France a-t-elle les moyens de son ambition ?

Intelligence artificielle : la France a-t-elle les moyens de son ambition ?



L'abeille de Wallace, la plus grosse du monde, retrouvée !



Un investissement de 1,5 milliard d'euros jusqu'à 2022 dans l'intelligence artificielle a été annoncé le 29 mars 2018 Studio Graphique France Médias Monde.

Les contours de l'ambition dans le secteur de l'intelligence artificielle a été dévoilé. Mais quels sont les atouts de la France face aux mastodontes américains et chinois ?

Un **milliard et demi d'euros** vont-ils faire de la France un champion de l'intelligence artificielle (IA) ? C'est la somme que le gouvernement veut consacrer au développement de ce secteur d'ici la fin du quinquennat, a déclaré le président Emmanuel Macron, lors de son discours à l'occasion de la journée "AI for Humanity" au Collège de France, jeudi 29 mars. Une annonce faite dans la foulée du rapport remis par le mathématicien et député, Cédric Villani.

Ce **document de 240 pages** contient les recommandations pour atteindre l'objectif du président français de faire du pays "un leader de l'intelligence artificielle". "Nous sommes dans un monde de données et l'intelligence artificielle est une des clefs du pouvoir de demain", écrivent les auteurs du rapport. Impacts économiques et enjeux éthiques de l'IA, secteurs où la France a le plus de chance de tirer son épingle du jeu (éducation, santé, agriculture, défense), place de la politique industrielle dans le développement de cette technologie : le rapport Villani ne manque pas d'ambitions.

Allergènes alimentaires

Un allergène est une substance qui déclenche une réaction du système immunitaire de l'organisme à la suite d'un contact, d'une ingestion ou d'une inhalation.

Une personne souffrant d'une allergie alimentaire doit donc éviter de consommer des aliments contenant la substance susceptible de lui occasionner des troubles.

La fréquence des allergies alimentaires et leurs conséquences sur la santé ont conduit les pouvoirs publics à instaurer une obligation d'information du consommateur.

Ainsi, tout produit contenant des allergènes fait l'objet d'un étiquetage obligatoire.

Pour les produits préemballés, la présence d'allergènes doit non seulement figurer, mais être mise en exergue sur la liste des ingrédients.

Pour les produits non préemballés, la présence d'allergènes est indiquée à proximité du produit concerné, de manière qu'il n'y ait pas de doute pour le consommateur.

Les allergènes sont actuellement au nombre de quatorze. La liste est la suivante :

- . Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10 mg/kg ou 10 mg/l ;
- . Arachides et produits à base d'arachide ;
- . Céleri et produits à base de céleri ;
- . Céréales contenant du gluten (avoine, blé, orge, seigle,...) et produits à base de céréales ;
- . Crustacés et produits à base de crustacés ;
- . Fruits à coques (amandes, noisettes, noix,...) et produits à base de fruits à coques ;
- . Graines de sésame et produits à base de graines de sésame ;
- . Lait et produits à base de lait ;
- . Lupin et produits à base de lupin ;
- . Mollusques et produits à base de mollusques ;
- . Moutarde et produits à base de moutarde ;
- . Œufs et produits à base d'œuf ;
- . Poissons et produits à base de poisson ;
- . Soja et produits à base de soja.

Didier Fabre

Piratage : Incroyable attaque informatique mondiale



Selon l'ICANN, des gouvernements et des entreprises sont visés par des piratages de noms de domaine internet.

C'est une attaque inédite à laquelle internet est confronté ! L'alerte a été lancée par l'ICANN, l'organisme international qui attribue les noms de domaine internet, vendredi 22 février. «Il y a déjà eu des attaques ciblées, mais jamais comme ça», ont prévenu ses responsables. Selon l'ICANN, l'attaque qui a lieu consiste à modifier les adresses des sites internet pour les pirater. Selon des experts extérieurs à l'ICANN, les pirates ciblent aussi bien des gouvernements que des services de renseignement ou de police, des compagnies aériennes ou

l'industrie pétrolière, que ce soit au Moyen-Orient ou en Europe. «Avec cet accès, ils pourraient faire cesser de fonctionner des pans d'internet. Ils ont choisi d'intercepter [les données] et d'espionner les gens», précise l'un d'eux.



Des États qui veulent espionner ?

Toujours selon ces experts, les pirates pourraient appartenir à deux catégories : des individus ou des groupes de «hackers» qui veulent gagner de l'argent ou bien des États, qui souhaitent espionner d'autres pays et/ou y semer des dissensions politiques.

Ce type d'attaque peut avoir des répercussions pour les entreprises et les internautes avec des coupures de service, voire un black-out total pendant quelques heures. Certains sites ou applications pourraient également devenir inaccessibles. Même si les systèmes de sécurité des sites dits vitaux (pétroliers, aériens...) sont plus importants, ils peuvent aussi être touchés.



Pour se protéger, l'utilisateur lambda ne peut pas faire grand-chose. Il faut avoir certaines compétences techniques. Ainsi, ce sont plutôt aux professionnels de se montrer vigilants et d'intervenir en cas d'alerte. L'ICANN appelle à déployer un protocole de protection appelé «Domain Name System Security Extensions» (DNSSEC), qui crée une sorte de clé de vérification.

L'ICANN, en français, «Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet» est une autorité

de régulation de l'Internet. C'est une société de droit californien à but non lucratif ayant pour principales missions d'administrer les ressources numériques d'Internet C'est une organisation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique rassemblant des participants du monde entier qui œuvrent à la préservation de la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité de l'Internet.

Source : <https://www.capital.fr>



Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé

Dernière modification le 23 janvier 2019 - Direction de l'information l'égalité et administrative
(Premier ministre)

Adresse : 66 rue de Bellechasse - 75007 Paris

Tél : 01 42 75 66 42

Site web : <http://www.ccne-ethiguc.fr/fr>



Créé en 1983, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé donne des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société liés à l'évolution des connaissances dans le domaine de la biologie, de la médecine et de la santé.

Ses missions sont d'éclairer les progrès de la science, de soulever des enjeux nouveaux de société, et de faire participer les citoyens à la réflexion éthique en leur permettant de comprendre les enjeux que soulèvent certaines avancées scientifiques dans le domaine des sciences de la vie et de la santé (tests génétiques, fin de vie, évolution de la biométrie, nanotechnologies...).

Responsable(s)

Président : Jean-François DELFRAISSY

Courriel : jean-francois.delfraissy@comite-ethique.fr

Secrétaire générale : Marie-Hélène MOUNEYRAT

Selon le rapport rendu public en mai 2018 par le CCNE (Comité consultatif national d'éthique), les plus âgés d'entre nous sont mal considérés, mal entourés, mal soignés, abandonnés, en dépression chronique !



C'est un véritable cri d'alerte qui est lancé : selon le même rapport, « 40% des résidents des EHPAD présentent un symptôme dépressif », « 11% d'entre eux ont des idées suicidaires » (près d'un tiers des personnes qui se suicident sont âgées) et bon nombre d'entre eux ressentent cruellement leur « exclusion de fait de la société ».

Naturellement ce rapport a suscité de nombreuses réactions. Il a été question du poids économique de la vieillesse et du livre de Jacques ATTALI qui parle de la vieillesse dans son livre « L'Avenir de la vie, et plus particulièrement de ce paragraphe. Dès qu'il dépasse 60, 65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société.

La vieillesse est actuellement un marché mais il n'est pas solvable. Je suis, pour ma part, en tant que socialiste, contre

l'allongement de la vie. L'euthanasie sera un des instruments de notre société future. Le coût des personnes âgées n'est plus soutenable. » Et de la réflexion : « Les piquer ou les laisser mourir » en parlant des anciens.

Il est vrai que la majorité des français souhaitent toujours plus pour les anciens mais le rapport visé proposent des actions et des améliorations pour les moins favorisés.

L'A.N.R.P. APPORTE SON SOUTIEN ET SOUHAITE QUE LES ACTIONS ENTREPRISES APPORTENT UNE PART DE BONHEUR A CES ANCIENS.



Les risques de la trottinette électrique

ATTENTION AUX ACCIDENTS

Cet article risque de ne pas concerner nos retraités et plus particulièrement ceux de la vieille école mais plus particulièrement leurs enfants, petits enfants, voire arrières petits enfants

Voilà des extraits d'articles parus sur internet concernant ce mode de transport de plus en plus utilisé à Paris

«Selon les infos qui circulent, la trottinette électrique serait un deux-roues dangereux. Avec 284 personnes blessées et 5 tuées l'année dernière, le nombre de blessés a en effet explosé. Plus 23% entre 2016 et 2017.»

«Il y a, parfois, des enjeux de santé publique, voire mentale, que l'on ne mesure pas à leur juste valeur. Ces trottinettes électriques, par exemple, Derrière la joie du partage durable et le bonheur monté sur roulettes, rendu c'est un autre cortège de malheurs qui fait également son petit bonhomme de chemin.»

«Ainsi, aux USA, on s'inquiète. Il y a de quoi : la pratique quotidienne et intensive de la trottinette électrique y aurait déjà causé près de 1.500 blessés, graves ou légers.»

«Selon Le Parisien du 5 janvier 2019, la police s'inquiéterait de ces « objets de mobilité partagée », transformés en « armes par destination ». Voilà qui signifie que, les trottinettes électriques seraient devenues arme de prédilection lors des manifestations.» Poignant cet article de presse : « Le 22 décembre 2018, près des Champs-Élysées, des motards de la police ont été ciblés par des jets de trottinettes électriques. » Ce ne sont pas encore des armes de destruction massive, quoique ça puisse bougrement commencer à y ressembler. « Fort heureusement, on ne compte pas encore de policier blessé par un jet de trottinette.»



Comment éviter les risques ?

Pour éviter les blessures, « il faut choisir un engin qui ne va pas plus vite que 20km/h, ce qui est déjà l'équivalent d'une chute d'un étage. S'équiper d'une trottinette avec éclairage et sonnette, d'un casque, de protections pour les mains, les coudes et les genoux. Sans oublier le brassard et le gilet jaune, pour être vus par les autres usagers de la route » recommande Christophe Ramond, directeur des études et de la recherche à la Prévention routière.

Reste à régler la question des voies de circulation. Aujourd'hui, la loi ne dit rien. Si les trottinettes restent tolérées au pas sur le trottoir, mieux vaut favoriser les pistes cyclables et les zones limitées à 30 km/h.



Ma France

De plaines en forêts de vallons en collines
Du printemps qui va naître à tes mortes saisons
De ce que j'ai vécu à ce que j'imagine
Je n'en finirai pas d'écrire ta chanson
Ma France

Au grand soleil d'été qui courbe la Provence
Des genêts de Bretagne aux bruyères d'Ardèche
Quelque chose dans l'air a cette transparence
Et ce goût du bonheur qui rend ma lèvre sèche
Ma France

Cet air de liberté au-delà des frontières
Aux peuples étrangers qui donnaient le vertige
Et dont vous usurpez aujourd'hui le prestige
Elle répond toujours du nom de Robespierre
Ma France

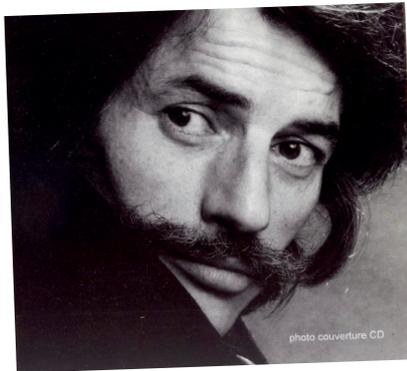
Celle du vieil Hugo tonnait de son exil
Des enfants de cinq ans travaillant dans les mines
Celle qui construit de ses mains vos usines
Celle dont monsieur Thiers a dit qu'on la fusille
Ma France

Picasso tient le monde au bout de sa palette
Des lèvres d'Éluard s'envolent des colombes
Ils n'en finissent pas tes artistes prophètes
De dire qu'il est temps que le malheur succombe
Ma France

Leurs voix se multiplient à n'en plus faire qu'une
Celle qui paie toujours vos crimes vos erreurs
En remplissant l'histoire et ses fosses communes
Que je chante à jamais celle des travailleurs
Ma France

Celle qui ne possède en or que ses nuits blanches
Pour la lutte obstiné de ce temps quotidien
Du journal que l'on vend le matin d'un dimanche
A l'affiche qu'on colle au mur du lendemain
Ma France

Qu'elle monte des mines, descende des collines
Celle qui chante en moi la belle la rebelle
Elle tient l'avenir, serré dans ses mains fines
Celle de trente-six à soixante-huit chandelles
Ma France



Jean FERRAT

Ces camarades nous ont quittés

Au cours du 1^{er} trimestre 2019, nous avons à déplorer
le décès de plusieurs de nos adhérents :

Mesdames :
BUC Berthe*
de CASTRES (81)
Adhérente depuis le 28/01/1975

SIMEONI Yvonne
de CASTRES (81)
Adhérente depuis le 11/09/1991

Messieurs :
BEURRET Jean Roger*
de BELFORT (90)
Adhérent depuis le 30/12/1975

COLOMBINI Jules*
de TALLONE (20)
Adhérent depuis le 27/02/2018

MACERA Vincent
de SAINT CANNAT (13)
Adhérent depuis le 01/01/1974

LAURENS Gilbert
de VERNIOLLE (09)
Adhérent depuis le 10/10/2005



Il y a quelque chose de plus fort que la mort : les souvenirs des absents dans la mémoire des vivants..

Jean d'Ormesson

*pendant la période noire, plusieurs décès n'ont pas été publiés, nous avons décidé de rendre hommage à ces adhérents dans ce nouveau numéro.

Le Président National, au nom de tous les membres du Bureau de l'A.N.R.P., présente aux familles, dans la peine, ses sincères condoléances.



FUTURS RETRAITES - JEUNES RETRAITES RETRAITES ET BIENFAITEURS...

REJOIGNEZ NOUS!

Bien être et solidarité*

**Regrouper les retraités de la Police et les veuves et veufs
des retraités, en vue de défendre leurs intérêts moraux et matériels**



BULLETIN D'ADHESION

Nom : _____

Prénom : _____

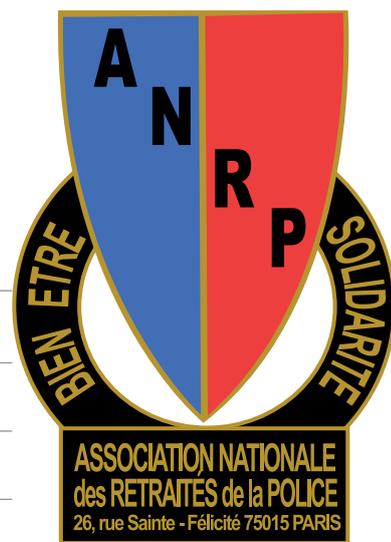
Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____



Pour les retraités de la Police, veuves et veufs

Date de mise à la retraite : _____

Dernière affectation : _____

Date de décès du conjoint : _____

Pour les sympathisants/bienfaiteurs

(facultatif) Profession/corporation : _____

Nom de la personne qui vous a parrainé : _____

* La devise de l'Association Nationale des Retraités de la Police

Bulletin à adresser :

A.N.R.P. - 26 rue Sainte Félicité - 75015 PARIS- avec le montant de la cotisation annuelle de : 45 euros

Règlement : par chèque bancaire établi à l'ordre de l'A.N.R.P.

par virement IBAN : FR76 1027 8060 1500 0206 6270 188 - BIC : CMCIFR2A

(merci de préciser votre nom dans l'objet du virement)